

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 29 juillet 2020

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/19

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sur les plans des massifs Sud Régagnas et Ouest Sainte Baume

Cette création et affectation de l'opération d'investissement concerne une assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de prévention incendie sur les massifs forestiers Sud Regagnas et Ouest Sainte Baume.

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux plusieurs types de missions techniques pourront être confiées au titulaire, il peut s'agir de missions liées à des opérations de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), Restauration des Terrains Incendiés (RTI), ou sylviculture.

L'opération d'investissement 2020400100, AMO PLAN DE MASSIFS SUD REGAGNAS ET OUEST SAINTE BAUME, 160 000 euros TTC inscrite au budget EST enregistrée dans l'autorisation de programme 204232BP du programme 23-Agriculture Forêts et Paysage de la Métropole doit être affectée.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200729-CT4-290720-19- DE Date de télétransmission : 05/08/2020 Date de réception préfecture : 05/08/2020
--

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 160 000 euros T.T.C. selon le budget EST de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2020400100 AMO Plan de Massifs Sud Regagnas et Ouest Sainte Baume pour un montant de 160 000 euros T.T.C selon le budget EST rattaché au programme 23 Agriculture Forêts Paysage Code AP 204232BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget Primitif 2020 de l'Etat Spécial de Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel établi comme suit :

CP 2020 : 40 000 T.T.C.
CP 2021 : 40 000 T.T.C.
CP 2022 : 40 000 T.T.C.
CP 2023 : 40 000 T.T.C.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-19-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020